

Association Gap Aéro Tallard Hautes-Alpes

ASSEMBLEES GENERALES du 26 03 2015

Le 26 mars 2015, à 11 heures, les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de l'association AGATHA se sont tenues dans la salle de réunion de l'aérodrome de Tallard (05130), sous la présidence de Jean-Marc Genechesi, Président d'AGATHA, et en présence de Christian Aubert, directeur d'Aérodrome, invité.

Après signature de la feuille d'émargement et mise à jour des paiements des cotisations, on compte 21 membres présents et 3 membres représentés, ce qui représente 90% des membres (voir fiche de présence). Le quorum étant très largement atteint, **l'AG Ordinaire** commence à 11 heures 40.

Ordre du jour

- 1 Rapport Moral du Président**
- 2 Rapport financier**
- 3 Elections au Comité Directeur**
- 4 Questions diverses**

Rapport Moral du Président

Après un bref rappel des buts et de l'utilité d'AGATHA, le Président fait une présentation Power Point de son action en 2014, selon le plan ci-dessous :

Activités au quotidien :

- La Commission Environnement a travaillé efficacement (6 réunions en 2014) et apporté toute satisfaction d'autant que les Journées Portes Ouvertes du 21 juin 2014 ont permis de tester son excellente capacité de relations avec les riverains... la journée ayant immédiatement commencé par l'arrivée du Collectif « Silence Alpin » tout nouvellement créé !
- Journées Portes Ouvertes du 21 juin 2014 : impact très positif des baptêmes de l'air à prix réduits et des visites, avec une fréquentation fort satisfaisante eu égard au peu de temps dont nous avons disposé pour la préparation pratique, logistique et médiatique.
- « Pot des voisins » : création d'une soirée conviviale permettant de regrouper les usagers à l'intérieur de l'une des structures adhérentes, avec un tour de rôle qui a fait de l'Aéroclub Alpin la première entité invitante (novembre 2014).
- La Gazette d'AGATHA se porte très bien, relayée maintenant par internet.

Problématiques ponctuelles :

- Les relations avec le Collectif Silence Alpin cité ci-dessus, (relais de la Société Alpine de Protection de la Nature et de Mountain Wilderness) ont été correctes et fructueuses. Ce d'autant que nous avons fait de notre côté de nombreux efforts (en particulier pour les baptêmes en hélicos) avec création d'une Charte que nous nous sommes engagés à respecter. (distribution aux personnes présentes sous forme de flyers à diffuser le plus possible)
- AGATHA n'est pas et n'a pas été impliquée dans le projet de construction d'une soufflerie sur l'Aéropole, projet actuellement suspendu en raison d'un recours judiciaire effectué par 4 entités voisines. Cependant il s'agit là du type même de fait pour lequel nous avons créé l'association.

Le président donne la Parole à Gilbert Béringer (président de la Commission environnement d'AGATHA) pour la présentation de la **Charte**.

Parole est ensuite donnée à Christian Dulauroy, rédacteur de la **Gazette**, pour un satisfecit, un appel à participation et des remerciements au CG05 dont l'aide nous est efficace et indispensable.

Le président, Christian Dulauroy et Dominique Géraud-Coulon se relaient ensuite pour expliquer les raisons ayant amené à prévoir une modification – mineure – des statuts : nous représenter par le nombre de membres plutôt que par le nombre d'entités, car pour une trentaine d'entités, nous comptons plus de 300 personnes directement concernées. La modification qui sera proposée vise à une meilleure lisibilité, une meilleure visibilité, et un meilleur impact.

Le rapport moral est mis au vote

Quitus unanime est donné au Président pour sa gestion de l'année 2014.

Rapport financier

La comptabilité de l'AGATHA est des plus simples... (cf.ci-joint)

Reste en caisse une somme de 4706.82 € (hors cotisations versées ce jour)

Le rapport financier est mis au vote

Quitus unanime est donné au trésorier pour sa gestion de l'année 2014.

Prévisionnel comptable

Le prévisionnel comptable prévoit :

° un apport de cotisations qui doit s'ajouter aux 4706.82 € restants en caisse au 1^{er} janvier 2015.

° un maximum de 10% devrait être utilisé en frais de fonctionnement pour l'année 2014.

Ce budget est destiné :

- aux animations (sur dossier accepté par le Bureau Directeur).
- aux animations propres à l'AGATHA, initiées et organisées par le Bureau après acceptation (et participation) du Comité Directeur

Le prévisionnel comptable est soumis au vote et adopté à l'unanimité

Prévisionnel d'activité

Outre l'activité habituelle (essentiellement la Commission Environnement et la diffusion de la Charte),

les veilles, administrative, informative et événementielle, conformes à nos statuts,

et donc les relations avec les structures administratives et les autorités de tutelle, **le prévisionnel d'activité** porte essentiellement sur :

- Les Journées Portes Ouvertes du 13 juin 2015
- Le prochain « Pot des Voisins » chez HDF, le jeudi 28 mai à 18 heures
- La semaine de la Science qui a choisi cette année encore notre aérodrome pour 2 jours d'animation, les 8 et 9 octobre 2015.

Le prévisionnel d'activité est soumis au vote et adopté à l'unanimité

Elections du Comité Directeur

Il est ensuite procédé à l'élection d'un nouveau Comité Directeur :

un **vote unanime** réélit les membres sortants suivants :

- Collège Entreprises : - **Gilbert Béringer** (Béringer Aéro)
- **Corinne Fitzgerald** (ICARIUS)
- **Jean-Marc Genechesi** (HDF)
- **Hervé Giraud-Moine** (Looping)
- **Dominique Heib** (SAF)
- **Eric Leborgne** (Espace Altitude)

Collège particuliers :

- **Christian Dulauroy**
- **Gérard Capella**

Collège Associations :

- **Patrick Castella** (CERPS)
- **Dominique Géraud-Coulon** (AAVD)

Le nouveau membre élu, à l'unanimité, est :

- Collège Entreprises : - **Christian Morel** (CMH)

Les différents points de l'ordre du jour ayant été traités et personne ne demandant la parole, l'AG Ordinaire est close à midi 15

L'AG extraordinaire commence à midi 16

1 : Modification des statuts :

Article 5 – Composition

L'Association se compose de membres adhérents, de membres actifs et de membres d'honneur

Les membres adhérents sont les usagers adhérents (cf. art 6).

Les membres actifs sont les seuls à voter et à être éligibles au Comité Directeur. Pour les particuliers, ce sont les membres adhérents. Pour les associations et professionnels, ils sont nommés par chaque entité pour représenter les membres adhérents de cette entité (cf art 2)

Le titre de **membre d'honneur** peut être décerné par le Comité Directeur à une personne physique ou morale non usager, participant activement aux buts de l'association.

Article 11 - Assemblée générale

§ 6 : Le nombre de voix attribuées à chaque membre actif est proportionnel à la racine carrée :

- du nombre des salariés **adhérents** dans le cas d'une structure professionnelle (commerciale et/ou artisanale)

- du nombre de ses membres **adhérents** dans le cas d'une structure associative

Dans le cas des particuliers, on appliquera la règle : 1 membre/1 voix.

Mais le nombre total des voix attribuées à un membre ne pourra être supérieur à cinq.

2 : Montant des cotisations annuelles :

- La cotisation des membres actifs reste fixée à **15 €**
- La cotisation par membre adhérent est fixée à **1€**. Charge incombe à chaque membre actif d'encaisser les sommes auprès de ses salariés ou associatifs, puis de les reverser annuellement à l'AGATHA.

Après explications et débat, ces modifications sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité

Questions diverses :

A titre d'info, sont appelés à se présenter et à s'exprimer, successivement :

1 : Lau titre de POLYAERO, le président et le chargé de Com. de l'association des élèves d'AEROTECH.

2 : Eric Gerbaud, pour GSA05 et l'organisation des Journées de la Science.

Les différents points ayant été traités et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures 50.

Le Président de séance
Jean-Marc Genechesi

La secrétaire
Dominique Géraud-Coulon

